



Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un du mois de juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE-NOLLET Laurie, MM. BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEIL Georges, Mmes MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, M. DELANGLE Sylvain, M. BENCADI Karim, Mmes MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, DELANGLE Sylvie M. LAROCHE Daniel.

Procuration : Mme MORIN-DESMURS Michèle à Mme BOUCLIER Florence, M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, Mme CLEMENT Nathalie à M. DESCHARNE Samuel.

Absente : Mme BRZEZINSKI Marie-Anaïs

Désignation d'un secrétaire de séance

M. BERDAGUE Patrick est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2021 à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Droit de préemption :

Il n'est pas fait usage du droit de préemption sur les biens situés :

- 4 rue des Cytises (Mme DALL'ARCHE)
- 32 rue des Tanneries (CCLCCB)
- 51 rue de l'Hôpital (SETFORGE)
- 1 avenue de la Gare (HERMEY Immo)
- 5 rue de Bellevue (M. LESPINASSE Pierre)

Décision du Maire :

- 2021/13 : location à Madame BAUMGART d'un appartement d'un type F2, situé 11 rue Lamartine, 71800 LA CLAYETTE, à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 3 ans. Le montant du loyer est fixé à 320 € mensuel chauffage compris.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Remplacement du chauffage de l'Eglise
- Convention Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - conventionnement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Remplacement de la chaudière de l'Eglise – n°2021/29

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la chaudière de l'Eglise est en panne. L'Eglise ayant été construite avant 1905 (date de la loi de séparation Eglise/Etat), elle est communale et de ce fait la Commune est maître d'ouvrage.

Compte tenu de la complexité de l'accès, 2 entreprises ont été contactées et seulement l'entreprise Ducharne a présenté un devis d'un montant de 28 944 € HT soit 34 732.80 € TTC

Une rencontre avec les représentants de la Paroisse et de la Municipalité, a été organisée afin de définir la prise en charge. Un don sera fait par la Paroisse en 2 fois :

- 1er virement de 5 000 € à la signature du bon de commande,
- le solde sur présentation du certificat de mandatement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de remplacement de la chaudière de l'Eglise présenté par l'entreprise Ducharne pour un montant de **28 944,00 € HT soit 34 732,80 € TTC.**
- **ACCEPTE** les conditions de versement du don qui sera affecté en investissement au compte 10251.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Convention Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – n°2021/30

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en date du 15 mars dernier, la Commune avait déposé une demande de subvention dans le cadre du Plan de relance – continuité pédagogique – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, afin de bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école Lamartine.

Le montant du devis réalisé par ITD Système s'élevait à soit 24 802.90 € TTC pour le volet équipement et 112 € TTC pour le volet services et ressources numériques soit un total de dépenses de 24 914,90 € TTC

Notre dossier a été retenu et bénéficiera d'une subvention de 12 306 €. Il convient donc de signer une convention afin de bénéficier de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dans le cadre du Plan de relance - continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Budget principal : décision modificative n°1 – n°2021/31

Monsieur le Maire propose les réajustements budgétaires sur le budget principal, ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Section d'investissement			
OP 1300 : matériel divers 2188 : autres immobilisations corporelles	+ 4 300,00 €	OP 300 : matériel divers 10251 : dons et legs en capital	+ 19 175,00 €
OP 300 : Eglise 2135 : installations générales, agencements	+ 20 000,00 €	165 : dépôts et cautionnements	+ 2 211,00 €
		021 : virement de la section de fonctionnement	+ 2 914,00 €
Total	+ 24 300,00 €	Total	+ 24 300,00 €
Section de fonctionnement			
6574 : subventions de fonctionnement	- 2 914,00 €		
023 : virement à la section d'investissement	+ 2 914,00 €		
Total	0,00 €	Total	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les virements de crédits tels que présentés.

Objet : Restaurant scolaire - fixation tarif cantine – n°2021/32

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que suite à la réunion de la commission scolaire, il convient de revoir le prix majoré pour les repas enfants lorsque les inscriptions n'auront pas été faites dans les délais précisés dans le règlement de la cantine.

Pour rappel la délibération 2019/30 fixait les tarifs à :

- 4.05 € pour les repas « enfants »
- 5.05 € pour les repas « enfants », lorsque les inscriptions n'auront pas été faites dans les délais prévus par le règlement
- 5.05 € pour les repas « adultes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** pour l'année scolaire 2021/2021 les tarifs repas cantine à :
 - 4.05 € pour les repas « enfants »,
 - 6.05 € pour les repas « enfants », lorsque les inscriptions n'auront pas été faites dans les délais prévus par le règlement,
 - 5.05 € pour les repas « adultes ».

Organisation et tarifs de la garderie périscolaire n°2021/33

Suite à la réunion de la commission scolaire, il convient de revoir l'organisation d'accueil et de tarification de la garderie scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** l'organisation de l'accueil périscolaire, comme suit :
 - matin de 7h30 à 8h20 école du Vieux Moulin et 7h45 à 8h20 école Lamartine
 - midi de 11h45 à 12h15 école du Vieux Moulin et 12h00 à 12h15 école Lamartine
 - soir de 16h15 à 18h30 école du Vieux Moulin et 16h00 à 18h30 école Lamartine
- **FIXE** les tarifs des garderies périscolaires, comme suit :
 - le matin de 7h30 à 8h : 0.50€
 - de 16h à 17h : gratuit
 - de 17h à 17h45 : 0.50€
 - de 17h45 à 18h30 : 0.50 €
- **STIPULE QUE** seules les absences pour maladies ne seront pas facturées, à partir d'une semaine d'absence justifiée par un certificat médical.
- **DECIDE** qu'une amende de 10 € sera appliquée en cas de retard important des parents le soir et le midi.
- **PRECISE** qu'en cas de retard important des parents le midi, l'enfant sera amené à la cantine et le repas majoré sera facturé aux parents.
- **DIT** que la gendarmerie sera contactée si l'enfant n'a pas été repris par ses parents après 18h30.
- **PRECISE** que le règlement sera modifié par arrêté du Maire.
- **DIT** que ces mesures entreront en vigueur à compter de la rentrée 2021-2022.

Attribution de subventions n°2021/34

Sur proposition de Monsieur Samuel Descharne, adjoint à la vie associative, sports et culture,

Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

○ Association AEP :	500 €
○ Association clayettoise de lutte	1 000 €
○ Le Petit Rameur	1 000 €
○ St Rock	8 000 €
○ Jumelage	750 €
○ ASA Dunoise	500 €
○ SRC Basket	1 500 €
▪ TOTAL	<hr/> 13 250 €

Schéma directeur d'assainissement – demande de subvention AELB - n°2021/35

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de la validation du schéma directeur d'assainissement en 2018, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne n'a pas été sollicitée pour l'octroi d'une subvention.

De ce fait, Monsieur le Maire propose d'arrêter le marché et les travaux en cours (réalisés à hauteur de 50 %) et de refaire un marché sur le montant restant tout en sollicitant l'AELB. Le marché sera passé sans montant minimum mais avec un maximum de 39 000 € HT pour la prestation du bureau d'études et un montant de 25 000 € HT pour les investigations nécessaires au bon déroulement de l'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'assainissement et les travaux en découlant pour un montant global de **64 000 € HT soit 76 800 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Travaux d'utilité publique « la Faux » – demande de subvention AELB - n°2021/36

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de la Faux, une demande de subvention pourrait être faite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre des travaux prescrits par la déclaration d'utilité publique. Le taux d'aide varie entre 30 à 50% selon le type de travaux.

Le dossier comprendrait 3 parties :

- la maîtrise d'œuvre	10 251 € HT
- les travaux sur les 9 captages	173 749 € HT
- l'évacuation de la zone de dépôt sauvage	10 000 € HT
TOTAL	<hr/> 194 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des travaux prescrits par déclaration d'utilité publique pour un montant de **194 000 € HT soit 232 800 € TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Questions Diverses :

Compte-rendu des commissions municipales.

Commission vie associative- culture-sports

- Présentation de l'affiche des « jeudis en fête », qui débiteront à partir du 22 juillet.
- Organisation d'une classe de théâtre le mercredi 30 juin, d'un concert de musique le 3 juillet à la chapelle St Avoye.
- Différentes expositions auront lieu à la chapelle St Avoye sur le mois de juin

Commission Éducation

- Convention entre les écoles et les mairies envoyée un retour positif de Chatenay nous est parvenu.
- Réunion de la Commission éducation jeudi dernier.

Commission finances

- Réunion avec la sema 71 début juillet pour connaître les chiffres définitifs
- Les impayés de la cantine sont en diminution suite aux relances trésorerie et du service administratif.
- Demande de fermeture du centre de vaccination fin août car les rendez-vous diminuent (à ce jour environ 5500 personnes de vaccinés).

Commission travaux

- Devis voirie et plateaux traversants vers le Collège (Rue de la Planchette) et rue Lamartine sont réalisés et validés. Pas de dépassement du budget alloué.
- Signature de la convention de déneigement avec l'hôpital de Paray.
- Les inscriptions pour le fleurissement auront lieu jusqu'au 14 juillet.
- Lors de la réunion du 3 mai, la commission a étudié les possibilités de réduction de la vitesse des véhicules, rue des Jardins.

Autres points évoqués

- La modification du sens de circulation autour de l'Eglise.
- Des renseignements complémentaires sur les projets dans le cadre des petites villes de demain, ainsi que le recrutement du chef de projet.
- Informations sur les panneaux de fauchage à l'initiative des jardiniers, 2 sont déjà cassés.
- La fête du 15 août aura lieu au centre-ville sur la place de Lattre de Tassigny.
- Pas de feux d'artifices le 15 août car le risque de feu est trop important.
- Rencontre avec Madame Guibert architecte des bâtiments de France.
- Jeudi tour de Saône et Loire passage la Clayette et Chauffailles.
- Demande du club hippique pour utiliser le logo de la clayette sur des chemises.
- L'agent de police est en arrêt jusqu'au 11 juillet.
- Mise à jour des permanences pour le bureau de vote du 27 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40